



Assemblée Générale 29 Janvier 2022

Compte-Rendu

Cette assemblée générale s'est tenue en visio-conférence en raison de la situation sanitaire, avec quelques participants réunis dans les locaux du Yacht Club de Carnac pour la mise en oeuvre.

Après connexion des participants, la séance est ouverte à 9.30 et débute par un test de préparation du vote électronique.

Nombre de participants : 48

A : Rapport Moral

La Présidente Armelle Le Fournier présente son rapport moral, ci-joint.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des votants

B : Intervention de Jimmy Pahun, député de la 2^{ème} circonscription du Morbihan (Auray) :

Jimmy Pahun félicite le YCC pour son dynamisme, notamment la belle année de régates à venir, et son engagement dans la voile scolaire qui est un moyen d'attirer les jeunes vers la voile sportive. La crise COVID 19 complexifie la vie associative mais Jimmy Pahun salue les efforts du YCC et se tient prêt à soutenir nos projets.

C : Rapport financier 2020-21

Le Trésorier Jean-Michel Deleplace présente son rapport financier, ci-joint. Les résultats sont en forte augmentation du fait d'une légère augmentation du chiffre d'affaire, combinée à une réduction des charges.

Florent Michel, expert-comptable chez Ouest-Conseil, confirme ces résultats même si la comparaison aux années précédentes n'est pas simple du fait des aides COVID, de calendriers d'activités différents et qui ont été impactés par la crise (ie voile scolaire, formation Bateau à moteur) ou la mise en place d'un Compte Epargne Temps qui représente une nouvelle charge en 2021. Florent Michel félicite le club pour l'amélioration remarquable de la situation depuis 2018, y compris sa capacité d'autofinancement.

Le commissaire aux comptes, Mr Thomas Roimier de la société KPMG, certifie sans réserve les comptes et présente ses recommandations d'amélioration de nos procédures.

Le rapport financier et les comptes 2020-21 sont approuvés à l'unanimité.

D : Budget Prévisionnel

Le Trésorier présente le budget prévisionnel, ci-joint, qui prévoit une augmentation des produits et des charges et répond à quelques questions relatives aux investissements envisagés. Ces investissements vont permettre la revente de matériel et donc générer des revenus exceptionnels supplémentaires qui amélioreront le résultat.

Le budget prévisionnel est approuvé à la majorité des votants (3 abstentions).

E : Rapport d'activités

Le Directeur du YCC, François Pedro, présente le rapport d'activité sous forme de planches, ci-jointes.

Il tient à remercier vivement l'équipe de salariés et les bénévoles pour leur engagement.

F : Elections du CODIR

Le Secrétaire rappelle que le CODIR, actuellement de 15 membres, peut compter jusqu'à 18 membres. Toutefois, seuls les 4 membres sortants ont fait acte de candidature. Certains participants soulignent ce manque de renouvellement ainsi que le besoin de plus de parité, ce qui pourrait conduire à revoir nos statuts avec des clauses plus incitatives.

Les 4 candidats suivants rappellent leur motivation et sont réélus :

Jean-Charles Conan
René Enard
Cédric Fraboulet
Armelle Le Fournier

G : Election des représentants à la Fédération Française de Voile, Ligue et CDV56

Les 9 représentants suivants sont élus à l'unanimité :

5 élus : Sophie Amalric, Jean Charles Conan, Cédric Fraboulet, Gilles Grenier, Armelle Le Fournier

4 salariés : François Pedro ; Servane Moreau ; Claude Le Pluard ; Mickael Bellec

H : Interventions

Thomas Marmontel, trésorier du CDV56, appuie le rapport moral pour l'ensemble des résultats. Il remercie le YCC de son support comme centre d'entraînement et pour l'organisation du championnat de France Minimes à l'ENVSF.

Pascal Le Jean au nom de la Mairie de Carnac félicite également le YCC pour ses résultats et confirme la poursuite des travaux sur l'évolution de la base nautique, à commencer par la base Est qui va redevenir un emplacement totalement dédié au nautisme, puis une pré-étude de la base Ouest en 2023.

Le 1^{er} Février 2022

Gilles Grenier, secrétaire du YCC

Armelle Le Fournier, présidente du YCC